



## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2015

### Compte-rendu de réunion

#### Présents :

Moïse CARON (Maire)	Marie-Jos LIGIER (1 <sup>ière</sup> adjointe)	Jackie WITZ (Adjoint)
Anne-Marie CHOURAQUI	Yannick CAILLET	Claudine LECLERE
Laurent BESNARD	Liliane MARSAC	Valérie LE CORRE

**Excusés :** Henri VENTROUX (adjoint) : Pouvoir donné à Liliane MARSAC  
 Thierry HECTOR : Pouvoir donné à Marie-Jos LIGIER  
 Gérard VINAY : Pouvoir donné à Jackie WITZ  
 Daphné PERROT : Pouvoir donné à Valérie LE CORRE

**Absent :** François MINEAU

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 20h35. Elle a été levée à 22h30

### ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- I. Délibérations
- II. Points divers
- III. Annexes

Le compte rendu du conseil municipal de mars a été validé par l'ensemble des conseillers sans aucune remarque.

#### I. DELIBERATIONS

Lors de cette séance, ont été soumises par le Maire au conseil municipal, les 9 délibérations suivantes :

##### 1.1 Compte administratif exercice 2014.

A la demande du Maire, la Vice-Présidente de la commission finances, Valérie LE CORRE, a présenté à l'ensemble des participants le compte administratif 2014 (dépenses/recettes par chapitre) qui a préalablement été avalisé par la trésorerie. Le compte administratif clôture l'année 2014. Celui-ci a été soumis à l'approbation des conseillers municipaux. Le Maire n'ayant pas à voter, s'est retiré pendant le vote et 12 suffrages sont exprimés en séance.

Contre 0

Abstention 0

**Pour 12**

##### 1.2 Affectations des résultats de fonctionnement de l'exercice 2014.

A l'issue de l'approbation du compte administratif de l'exercice 2014, le Maire, sur proposition de la commission finances, a soumis à délibération le fait d'affecter en fonctionnement au compte R002 (report en fonctionnement 2015), l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 (montant de l'excédent 2014 : 51.557,78€).

Contre 0

Abstention 0

**Pour 13**

Pour mémoire, l'excédent d'investissement de l'exercice 2014 (45 338,74€) est quant à lui affecté en investissement au compte R001 (report en investissement 2015).



### 1.3 Budget primitif en Fonctionnement.

Avant d'exposer chapitre par chapitre le budget primitif, Valérie LE CORRE a évoqué les éléments contextuels dimensionnant cette année 2015. Les 2 principaux points résident en :

- ⇒ La Dotation Globale de Fonctionnement qui passe de 153.086,00€ en 2014 à 136.666,00€ en 2015 soit une diminution de 10,7%
- ⇒ La Dotation Nationale de Péréquation qui passe de 14.341,00€ en 2014 à 8.595,00€ en 2015 soit une diminution de 40,1%

Cela se traduit donc pour la commune par une perte en dotation de 22.166,00€ en 2015 vs 2014.

Valérie LE CORRE a également revu la structure des tableaux en assurant une meilleure cohérence « montant vs son affectation » par rapport à ce qui a pu être fait lors de la construction du budget primitif 2014. Cette cohérence permet d'avoir une lecture plus claire des différentes lignes des tableaux.

Ces éléments contextuels ayant été exposés, Valérie LE CORRE a présenté chapitre par chapitre le budget primitif en fonctionnement pour un total de 768.194,00€.

Quelques éléments ont été détaillés en séance ; pour les dépenses :

- Ligne 60621 « Combustibles » : la proposition du budget primitif s'élève à 35.000,00€ (vs 23.000,00€ en 2014) car à la date du conseil municipal les réalisations s'élèvent déjà à 9.397,46€. L'ensemble des conseillers est d'accord avec cette proposition mais estiment qu'il faudra expliquer le contenu du réalisé et suivre de près cette ligne de dépenses pour éviter les dérives.
- Ligne 61521 « Entretien terrains » : budget primitif proposé à 12.000€ incluant 5.000€ de relèvements de tombes au cimetière de Houlbec. Les conseillers ont accepté la proposition du Maire consistant à étaler ces relèvements de tombes sur plusieurs années pour assurer un équilibre du budget.
- Ligne 6156 « Maintenance » : le budget primitif est proposé à 40.000,00€. Ce montant élevé s'explique principalement par le contrat relatif aux copieurs (location + nbr de copie). Les conseillers acceptent cette proposition et confirment la nécessité de revoir autant que faire se peut, le contrat nous liant à l'opérateur.
- Ligne 6227 « frais acte/contentieux » : la proposition de budget primitif à 8.000,00€ est acceptée par les conseillers. Elle correspond principalement aux frais d'avocat engagés pour les contrefaçons constatées à l'école et pour les analyses de documents réalisées dans le cadre de l'urbanisme (cote de la chênaie et la clairière de la Grande Fortelle)
- Ligne 6231 « Annonces & insertions » : le budget primitif proposé à 10.000,00€ est une erreur de ligne et il doit être affecté à la ligne 6232 « Fêtes et cérémonies » : les conseillers sont tous d'accord pour cette modification.
- Ligne 6453 « Cotisation retraite » : le budget primitif est proposé à 56.000,00€ du fait d'un quasi doublement de ces cotisations et malgré le fait d'avoir gagné une ligne budgétaire en 2014 (non remplacement d'un départ à la retraite). Cette proposition a été acceptée par les conseillers.

Pour les recettes :

- Ligne 74741 « Communes membres du GFP » : la proposition du budget primitif qui s'élève à 31.051,00€ intègre les coûts de cantine/école/garderie dus par la commune de Rouvray.
- Ligne 7478 « Participation autres organismes » : le montant de réalisation s'élevant à 7.762,77€ est le 1er paiement par quart de la commune de Rouvray et doit être remonté sur la ligne 74741. Les conseillers sont tous d'accord pour cette modification.

Après ces divers échanges le Maire a soumis à délibération l'approbation du budget primitif en fonctionnement pour l'année 2015 :

Contre	0	Abstention	0	<b>Pour</b>	<b>13</b>
--------	---	------------	---	-------------	-----------



#### 1.4 Budget primitif en investissement.

Puis Valérie LE CORRE a présenté chapitre par chapitre le budget primitif en investissement pour un total de 330.343,00€. Il est à noter que les montants sont presque totalement dus aux investissements réalisés sur les exercices antérieurs (la nouvelle cantine pour une grande part).

Après quelques échanges le Maire a soumis à délibération l'approbation du budget primitif en investissement pour l'année 2015 tel que présenté en séance :

Contre	0	Abstention	0	<b>Pour</b>	<b>13</b>
--------	---	------------	---	-------------	-----------

#### 1.5 Investissement pour la commune .

Le Maire propose que la commune se dote d'un camion afin que les employés communaux évitent

- ✓ de toujours rouler en tracteur/tondeuse sur la voie publique et de faire trop de km pour aller sur les aires de tontes (notamment Cocherel)
- ✓ de faire des allers/retours trop nombreux (notamment lors du ramassage de feuilles mortes), ce qui accélère la fin de vie et nécessite un entretien bien trop important.

Cet investissement permettra de faire des économies sur les consommations, la maintenance et de limiter l'usure du matériel.

L'orientation proposée d'aller sur un camion neuf plutôt que d'occasion est principalement liée à la souplesse de financement. Compte tenu des finances et de nos marges de manœuvre pour 2015, la commune ne souhaite pas aller sur l'option d'un camion d'occasion.

Le Maire a soumis à délibération les 2 principes suivants :

⇒ s'orienter vers l'acquisition d'un camion neuf :

Contre	0	Abstention	0	<b>Pour</b>	<b>13</b>
--------	---	------------	---	-------------	-----------

⇒ et financer cette acquisition par un leasing (loyer mensuel) avec option d'achat :

Contre	0	Abstention	0	<b>Pour</b>	<b>13</b>
--------	---	------------	---	-------------	-----------

#### 1.6 Commerce.

La gérante actuelle du café des Vieilles Pierres a fait une proposition adressée au Maire et qui consisterait à ce que la mairie rachète son fonds de commerce, actuellement en vente.

Compte tenu des conditions et du prix de vente proposés par la gérante ainsi que de l'état actuel des finances de la commune (dotations de l'état fortement diminuées), le Maire a soumis à délibération du conseil municipal le fait de racheter le fonds de commerce des Vieilles Pierres :

<b>Contre</b>	<b>13</b>	Abstention	0	Pour	0
---------------	-----------	------------	---	------	---

Le Maire et l'ensemble des conseillers ont toutefois considéré qu'il fallait éviter que la commune d'Houllbec-Cocherel ne perde la licence IV rattachée aux Vieilles Pierres et qu'au cas où aucun acquéreur ne se manifesterait pour ledit fonds de commerce, la commune serait prête à racheter cette seule licence IV.

Le Maire a soumis à délibération le principe de se porter acquéreur de la licence IV en cas de non reprise du fonds de commerce par un tiers :

Contre	0	Abstention	0	<b>Pour</b>	<b>13</b>
--------	---	------------	---	-------------	-----------



## 1.7 Urbanisme.

La commission urbanisme a proposé de prendre une hypothèse plus ambitieuse pour le taux d'augmentation de la population d'Houlbec-Cocherel entre 2011 et 2021.

Pour identifier le nombre de logements à construire d'ici 2021, les 2 projets actuellement en cours ont été défalqués (à savoir 13 logements tel qu'illustrés sur les plans ci-après) :



Le taux actuellement pris en référence dans le cadre du PLU est une augmentation de 0,7%/an de la population dans la commune. Cette hypothèse conduirait à ne prévoir la construction que de **13 logements** environ d'ici 2021 (en plus des 13 déjà en cours). Un taux de 1% permettrait de porter le nombre de construction à 30 (en plus des 13 déjà en cours) et un taux à 1,5% de le porter à 57 (en plus des 13 déjà en cours).

L'hypothèse du taux à 0,7%/an étant jugée trop frileuse par la commission urbanisme, le Maire soumet à délibération le fait de porter ce taux à 1% ou à 1,5%

Résultat du vote du conseil municipal :

Taux annuel (évol. De la population) :	1%	1,5%
Reste à construire d'ici 2021 (OdG)	30	57
Nombre de suffrages recueillis	7	6
	Valérie LE CORRE Daphné PERROT Jackie WITZ Gérard VINAY Claudine LECLERE Yannick CAILLET Anne Marie CHOURAQUI	Henri VENTROUX Laurent BESNARD Marie-Jos LIGIER Thierry HECTOR Liliane MARSAC Moïse CARON

Le taux d'augmentation de la population qui sera désormais pris en référence pour le PLU sera donc de 1%/an.



## II. POINTS DIVERS

### 1.1 COMMISSIONS

Afin d'être plus efficace et de limiter le nombre de réunions, il a été proposé et accepté de regrouper en une seule les commissions

ANIMATIONS - CEREMONIES - RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS  
et AMENAGEMENTS EXT - EMBELLISSEMENT

Le patrimoine sera repris dans le cadre de l'association des vieilles pierres qui devra être reconstituée sous l'impulsion de Claudine LECLERE.

---

### RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Prochain conseil municipal : 21 mai 2015 à 20h30 en salle du conseil à la mairie (3ième jeudi du mois)

Compte rendu soumis à validation par : Yannick CAILLET